

Formation nouveaux élus / entreprises de moins de 50 salariés

Public concerné

Les membres élus du CSE des entreprises comptant moins de 50 salarié.es

Durée

5 jours (3 jours + 2 jours)

Tarif

310 euros par jour et par stagiaire

Les objectifs

- Appréhender la place, la nature et les enjeux de la mise en place du CSE
- Comprendre l'étendue des prérogatives des membres élus de l'instance
- Maîtriser les règles de droit qui régissent le fonctionnement du CSE
- Connaître les attributions de l'instance représentative du personnel
- Maîtriser les attributions de l'instance représentative du personnel

Points forts

- Adaptabilité : le programme peut être adapté en fonction des besoins spécifiques des structures
- Interactivité : les interactions sont largement privilégiées
- Efficacité : l'objectif des formations est d'aider les stagiaires à rendre plus efficace le fonctionnement de l'instance et la mise en œuvre de leurs actions

Outils pédagogiques

- Remise d'une documentation sous format papier et électronique
- Projection d'un support
- Pluralité d'intervenant.es
- Mise à disposition du Code du travail

Techniques de mise en œuvre

- Exposé théorique introductif et interactif avec les stagiaires
- Mise en perspective par discussion entre intervenant.es et participant.es

Institut de Formation Syndicale (IFS)

Campus BERGES DU RHÔNE - 86 rue pasteur 69007 LYON

Tel. +33(0) 4 78 69 71 73 -

<http://ifs.univ-lyon2.fr>

- Cas pratiques

Programme

Le CSE, fonctionnement, moyens et attributions (3 jours)

Présentation générale : Les trois premières journées de formation visent à s'approprier le rôle et les attributions du CSE mais aussi à en connaître les moyens comme les droits des élus. Elles visent également à outiller les élu.es dans la conduction de leurs actions au cœur des relations sociales de l'entreprise.

1^{er} thème : Découverte du mandat d'élu au CSE

- I. Le CSE : Présentation générale
 1. La fusion des anciennes institutions représentatives du personnel
 2. Le passage des DP au CSE dans les entreprises de moins de 50 salariés
 3. Les enjeux liés au seuil de 50 salariés

- II. Les moyens de fonctionnement des membres du CSE
 1. Heures de délégation
 2. Déplacement, affichage, formation
 3. Le local du CSE
 4. Protection liée au mandat
 5. Le délit d'entrave aux fonctions d'élu au CSE

- III. Les missions du CSE
 1. Les réclamations individuelles et collectives
 2. Les réunions
 3. La saisie de l'inspection du travail
 4. Les missions de santé et de sécurité au travail (incluant les principes généraux de la prévention)
 5. Les droits d'alerte
 6. Les avis du CSE dans les entreprises de moins de 50 salariés

2^{ème} thème : Les attributions des élus CSE en matière de négociation

- I. L'accord collectif : présentation générale, articulation avec les autres sources de droit
- II. L'engagement et le déroulement de la négociation
- III. La conclusion de l'accord, ses effets
- IV. Suivi de l'accord, révision, dénonciation

Œuvrer pour la santé, sécurité au travail : l'apport de l'ergonomie (2 jours)

Présentation générale : Ces deux journées visent à amener des connaissances de base en ergonomie pour aborder les enjeux de l'activité de travail, de santé et sécurité dans une perspective systémique.

1^{er} thème : Les enjeux de santé au travail

- I. L'ergonomie et ses apports pour saisir les enjeux de santé et sécurité au travail
 1. Eléments de définition
 2. Comprendre le travail : repérer les déterminants de l'activité

- II. Apports méthodologiques
 1. L'observation
 2. Les entretiens individuels et collectifs

2^{ème} thème : S'inscrire dans une démarche de prévention

- I. Les différents niveaux de prévention
 1. La prévention primaire
 2. La prévention secondaire
 3. La prévention tertiaire

- II. Analyser les dispositifs de sécurité
 1. La sécurité réglée
 2. La sécurité gérée
 3. Vers une sécurité construite

- III. De l'analyse des risques à l'élaboration du document unique
 1. Les différents types de risques (risques physiques, chimiques, risques psycho-sociaux)
 2. La démarche d'évaluation des risques
 3. La construction du document unique

- IV. Les enquêtes en cas d'accident du travail